

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 14

Artikel: Des noms de famille, et des titres de noblesse
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quiconque jurera le nom de Dieu pour la première fois baisera terre et donnera un quart à la boîte, et qui persévétera au dit jurement, celui dit jour, sera privé du jeu et de l'émolument d'icelui.

Si aucun blasphème le nom de Dieu comme pour le sang ! et autrement pour la première fois donnera un quart à la boîte et sera pour le dit privé du dit jeu, mais s'il continue, méprisant la dite peine et se rendant rebelle, sera par le dit Roi et ses conseillers privé pour un et jour du dit jeu et de la compagnie.

Qui diablera comme : le Diable t'emporte ! m'emporte ! payera un quart à la boîte.

Qui parlera des choses déshonnêtes, comme d'hommes et de femmes depuis la ceinture en bas, tant au jeu qu'en table des compagnons, payera un quart à la boîte.

Qui prendra noise et débats, faisant questions et querelles, démentira et se moquera de son prochain au jeu ni en table, sera privé du jeu au bon plaisir du roi et de ses conseillers, etc., etc.

Des noms de famille, et des titres de noblesse.

De nos jours, ces noms sont héréditaires, mais il n'en fut pas de même dans le principe. Il fallut une cause pour que l'on donnât, à une individu, tel nom plutôt que tel autre.

Souvent la signification des noms propres nous est inconnue, parce que notre langue a éprouvé des changements.

Peu de personnes savent que *Briffaut* vient du vieux mot *briffer*, manger avidement. *Bedel*, signifie veau. *Calvin* est le même que *Chauvin*, lequel veut dire : un peu chauve. *Ginguené*, né boiteux. *Lavoisier*, le spirituel. *Vial*, vieux.

Beaucoup de métiers s'exerçaient autrefois sous des noms différents de ceux qu'ils portent aujourd'hui : *Chapuis* voulait dire charpentier ; *Chartron*, charretier. *Royer*, charron. *Fabre*, *Febvre*, *Féron*, *Féronnier*, ouvrier en fer. *Maiselier*, boucher. *Corvoisier*, cordonnier. *Recamier*, brodeur.

Non-seulement les professions, mais les qualités et les vices, les avantages et les défauts corporels ont fait donner des noms.

Vers le dixième siècle, les noms commencèrent à devenir héréditaires.

La faveur ou la disgrâce ont souvent été la conséquence immédiate de la manière dont le nom de tel ou tel personnage affectait les gens au pouvoir.

Olivier le *Diable*, barbier de Louis XI, ayant demandé à changer la partie offensante de son nom, obtint du roi la permission de s'appeler Olivier le *Malin*, mais cette altération n'ayant pas répondu à ses vues, une ordonnance royale commanda de l'appeler le *Daim*, changement qu'il avait sollicité parce qu'il était grand coureur à pied.

Le médecin de François 1^{er} s'appelait *sans Malice* ; trouvant ce nom ridicule, il le traduisit en grec, et se fit appeler *Akakia*.

Le père *Canard*, jésuite, traduisit le sien en latin, et de *Anas* fit *Annat*.

Le père *Comère*, autre jésuite, changea le premier *e*, de son nom *i*, ce qui fit *Comire*. Il empêcha aussi, qu'on l'appelât père *Comère*.

Lorsque *Barbier* fut choisi pour être le précepteur des fils du ministre *Colbert*, il trouva son nom, si peu assorti à sa nouvelle profession, qu'il y ajouta le surnom de *d'Aucour*, qui est devenu inséparable de *Barbier*.

Madame de *Gomez* ne voulut jamais renoncer à son nom espagnol, pour prendre celui de son époux, nommé *Bonhomme*.

En 1838, le portier de l'hôtel de l'*Odéon*, à Paris, bon savoyard nommé *Cochon*, se faisait appeler *Cosson*, et, de préférence, *Denis* ; qui était le nom de famille de son épouse.

Nous ne voulons nullement attaquer les quelques personnes qui cherchent à se relever en ajoutant à leur nom celui d'une terre, faisant ainsi éclore, sur notre sol, des seigneuries qui n'ont jamais existé. C'est un faible, et rien de plus. Quelquefois c'est une nécessité pour distinguer une famille d'avec l'autre. En tout cas, le procédé n'est pas nouveau : Molière, dans *l'école des femmes*, a ridiculisé ces bourgeois qui, possesseurs d'un petit quartier de terre, quittent leur nom de famille pour prendre le nom de leur propriété :

Je sais un paysan qu'on appelait *Gros-Pierre*,
Qui n'ayant, pour tout bien, qu'un seul quartier de terre,
Y fit, tout à l'entour, faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Chez nous, un certain nombre de noms, commençant par *D*, ne désignent que l'absence de parents connus. On donnait jadis, à un enfant trouvé, le nom de l'endroit où on l'avait trouvé. De la forêt ; du puits, de l'essert, de la fontaine etc. Nous ne faisons, ici, allusion à personne, nous bornant à remarquer le nombre d'hommes qui ont fait honneur à un nom d'origine si obscure et observant, en revanche combien de titres nobiliaires, restent sans éclat, ou même sont prononcés avec peu de respect. De là, deux proverbes :

Il vaut mieux que son nom et : on ne saurait lui dire pis que son nom.

La particule nobiliaire n'a du reste pas été indispensable pour être noble, sous les Bernois. Un acte du 17 novembre 1674 parle de noble et vertueux *Charrière*, seigneur de *Penthaz*. Le dénombrément des fiefs nobles du bailliage de *Morges*, nous a appris que les frères *Jean*, *Féréol* et *Antoine Margel*, bourgeois de *Morges*, tenaient, à titre de franc-alleu, dans divers lieux de la baronnie de *Cossonay*, des cences directes et foncières, procédées surtout des nobles *Vigoureux* et aussi des nobles *Gollie*. Le sief *Bégoz*, à *Alens*, fut reconnu le 20 novembre 1790, par *damoiselle Louise Forel*, en qualité de mère tutrice des enfants qu'elle avait eus de son mari, le sieur *Isaac-François Bégoz*, vivant conseiller à *Aubonne*.

La politique du gouvernement de Berne était d'annuler l'influence de la noblesse vaudoise, sur l'esprit du peuple, et d'ôter ainsi des chefs à tout mouvement populaire qui aurait pu se produire contre la domination des Allemands.

Dédaignant le commerce, l'étude, la science, l'agriculture même, ne faisant rien au milieu d'une société qui était déjà en progrès marqué sur le passé, la noblesse a disparu presque complètement, ne laissant, après elle, que des noms déjà oubliés. L'avenir appartient, tout entier, à une noblesse nouvelle qui travaille, cultive la terre, se livre au commerce, à l'étude, et répand le bien être sur tout le pays. Cette noblesse est la noblesse des paysans. Elle repose sur des titres réels et non sur de vaines armoiries derrière lesquelles s'abritent, trop souvent, des prétentions qui ne sont pas toujours justifiées. Les paysans, depuis l'abolition des priviléges, composent la vraie noblesse. Libres, indépendants, ils cultivent l'héritage de leurs pères, qu'ils ne cessent d'étendre et d'améliorer. Quand leurs fils ont des talents, ils sont destinés aux professions libérales ; c'est parmi eux que sont choisis les magistrats du peuple et le gouvernement du pays. Les Pidou, les Muret, les Monod, les Sérétan ; tous ces hommes qui ont fondé l'indépendance du pays et l'ont amené à un si haut degré de prospérité, composent la noblesse nouvelle.

Leurs titres sont enregistrés dans l'histoire et demeurent vivants dans le cœur des citoyens. — Ce qu'il y a d'admirable dans cette noblesse, c'est qu'elle n'a pas sa source dans le caprice d'un prince, mais dans les services réels rendus au pays ; et que ses rangs sont toujours ouverts, à toutes les illustrations.

J. Z.

La légende du juif errant.

La légende du juif errant paraît être originaire de Constantinople, vers le 4^e siècle, à l'époque de la découverte de la vraie croix. Il en existe deux versions principales : celle de l'Orient, mentionnée au XIII^e siècle par Mathieu Paris, moine de St-Albans, qui nomme le juif errant Cartaphilus, et en fait le portier de Ponce-Pilate ; et celle de l'Occident, plus ancienne, en Europe, qui lui donne le nom d'Ahasvérus, et le fait cordonnier à Jérusalem. D'après cette dernière, lorsque Jésus, portant sa croix, passa devant l'atelier d'Ahasvérus, les soldats qui conduisaient l'auguste victime au Calvaire, émus de pitié, prièrent l'artisan de lui laisser prendre dans sa boutique quelques instants de repos. Ahasvérus refusa, et s'adressant au Sauveur : « Marche ! marche donc ! dit-il avec brutalité. — Marche toi-même ! lui répondit une voix céleste. Tu parcourras toute la terre, sans pouvoir t'arrêter nulle part, et cela jusqu'à la consommation des siècles. »

Dès le lendemain, Ahasvérus, poussé par une force surnaturelle, dut, pour accomplir l'arrêt divin, commencer son interminable voyage. « Jamais on ne l'a vu rire, dit un écrit qui date de 1618. Dans quelque lieu qu'il allât, il parlait toujours la langue du pays. Il y a beaucoup de gens de qualité qui l'ont vu en Angleterre, en France, en Italie, en Hongrie, en Perse, en Suède, en Danemark, en Ecosse et dans d'autres contrées ; comme aussi en Allemagne, à Rostock, à Weimar, à Dantzig, à Königsberg. En l'année 1575, deux ambassadeurs du

Holstein l'ont rencontré à Madrid. En 1599, il se trouvait à Vienne, et en 1601 à Lubeck. Il a été rencontré l'an 1616 en Livonie, à Cracovie et à Moscou, par beaucoup de personnes qui se sont entretenues avec lui. »

Le juif errant est évidemment l'image des destinées du peuple juif depuis le christianisme. Le juif errant n'a point de toit, point de foyer : le peuple juif n'a point de patrie. Le juif errant est obligé de marcher sans s'arrêter : le peuple juif n'est établi nulle part d'une manière fixe. Le juif errant a toujours cinq sous dans sa poche : le peuple juif ruiné sans cesse par les exactions de la noblesse féodale et les confiscations des rois, revenait sans cesse à une situation prospère. Le juif errant ne peut dépasser que cinq sous à la fois : le peuple juif sans cesse obligé de dissimuler des richesses qu'aucune loi ne faisait respecter, a pris des habitudes de parcimonie. Le supplice du juif errant durera toujours : le peuple juif est à jamais dispersé à la surface de la terre, sans espérance de pouvoir se réunir en corps de nation.

Toni le gris.

X

L'employé se le tint pour dit. Il avait, du reste, déjà tué plus d'un braconnier. Tout comme aussi il lui était arrivé, tandis qu'il transportait une pièce de gibier tué en contrebande, quelque brave montagnard lui avait lancé son couteau dans le cœur, ce qui lui avait coûté six mois d'hôpital. On pense bien que cette blessure avait été loin de ralentir son ardeur à poursuivre les braconniers. Comme, depuis longtemps, il n'en avait plus rencontré, l'expédition dont on le chargeait lui fut d'autant plus agréable qu'il y avait une grande probabilité qu'elle ne resterait pas sans résultat. Afin d'écartier tout soupçon, il gravit le Rothenkugel, du côté opposé à celui que Toni avait suivi.

C'était une magnifique soirée d'automne. Les ombres bleutées des sommets descendaient sur la vaste nappe de neige des régions élevées. Les sommets des glaciers, frappés par le soleil couchant, semblaient tout en feu, et les rampes de glaces semblaient des torrents de lave se précipitant vers la plaine. Les habitants des montagnes voisines auraient été bien surpris si on leur eût dit qu'en présence de ce sublime spectacle, il y avait dans les régions désertes et glacées des Alpes deux hommes qui marchaient, occupés exclusivement d'idées de meurtre, l'un se proposant d'ôter la vie à un animal, l'autre ne songeant qu'à tuer un homme.

Arrivé à son poste, le garde-chasse impérial et royal s'arma de sa lunette, regarda attentivement partout et ne vit rien.

Fatigué, il s'assit sur le roc, derrière un buisson de genêvriers. De là, sans être vu, il embrassait, de l'œil, le bassin du lac auprès duquel, selon toute apparence, Toni viendrait faire les premiers essais de son nouveau métier.

Ce lac formait un petit miroir d'eau verte. Deux ou trois îlots, dont aucun n'avait au delà de quelques pas de surface, émergeaient du fond des eaux, baltus par les lames. Là sont les têtes blanchies des géants de granit qui envoient leurs eaux également au golfe de Venise et aux rivages glacés des bords de la Baltique ; de ces débris sortent des fleuves, et, par eux, toute une civilisation. Et le chasseur impérial ne voyait, ne sentait rien de tout cela. Il épiait un paysan qui viendrait prendre un chamois, et ce paysan il avait, à la fois, le droit et l'ordre de le tuer. Son horizon ne s'étendait pas au delà. Autour de lui, les richesses minérales des Alpes gisaient comme des trésors féériques, dont il ne se préoccupait nullement ; il ne regardait que vers la plaine s'il apercevait un homme dont il voulait faire sa proie. Mais l'air est vif dans ces régions, le lac disparaît dans l'obscurité, il se leva pour descendre, lorsqu'il entendit un bruit. Le chasseur